



Le responsable Tournoi : TRAPIER Guillem
148, route de Montélier
26000 VALENCE
Portable : 07-81-99-25-44
Email : trapierguillem@gmail.com

Saint-Marcel, le 10 Octobre 2017

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, le club de Foot de **L'Association Sportive de Saint-Marcel lès Valence** organise un tournoi futsal réservé au **catégorie U9 et U11**. Le franc succès de ce tournoi, nous amène à poursuivre cette manifestation qui se déroulera le **Dimanche 7 Janvier 2018** pour les **U11** et le **Dimanche 14 Janvier 2018** pour la catégorie **U9**.

Nous serions très heureux de vous accueillir et de partager avec vous une belle journée dans la Hall des sports de Saint-Marcel lès Valence.

Sur place, vous trouverez ce qu'il faut pour vous restaurer (tous types de sandwichs, hot-dog, boissons, crêpes).

Toute les équipes et chaque joueur seront récompensés.

Pour nous aider dans notre organisation nous attendons votre bulletin d'inscription si possible avant le Jeudi 16 Novembre 2017.

Nous restons à votre disposition alors n'hésitez pas à nous contacter pour toute information par téléphone, courrier, ou E-mail. Et nous souhaitons passer une excellente journée en votre compagnie.

Le club de Saint-Marcel lès Valence compte sur vous pour des réponses rapides et nous vous adressons nos salutations sportives.

Le Responsable du Tournoi

M. TRAPIER Guillem

Règlement

Article 1 : Ce tournoi est réservé uniquement aux joueurs licenciés. Les équipes peuvent faire jouer que des joueurs licenciés dans leur club et dans leur catégorie d'âge.

Les licences seront obligatoirement présentées à tout contrôle des organisateurs. Toute fraude entrainera l'exclusion du joueur, voire de l'équipe.

Article 2 : Les équipes porteront les maillots représentant leur club (prévoir 2 jeux ou un jeu de chasubles). Les joueurs porteront la tenue autorisée officiellement (protège tibias obligatoire et Basket). Les équipes u9 sont constituées de 4 joueurs + 2 remplaçants et les équipes U11 est composée de 5 joueurs + 2 remplaçants. Chaque équipe devra conserver la même composition pendant la durée complète du tournoi.

Article 3 : Les règles seront celles des championnats officiels respectifs des 2 catégories dans le district Drome-Ardèche).

Il n'y aura pas de hors-jeu. Les changements s'effectueront lors d'un arrêt de jeu.

Article 4 : Le tournoi est divisé en 4 poules de 4 pour les U11 et 6 poules de 4 pour les U9. Chaque rencontre durera 10 minutes (1 mi-temps et pas de changement de terrain).

Calcul du classement :
Match gagné : 4 points
Match nul : 2 points
Match perdu : 1 point

Les équipes non présentes à l'heure prévue auront match perdu avec 0 point et un score de 3 à 0.

En cas d'égalité de points au classement, les équipes seront départagées de la manière suivante :

- Goal average général
- Goal average particulier
- La meilleure attaque
- La meilleure défense
- Si toujours égalité 3 tirs au but jusqu'à la première différence au même nombre de tirs.

Pour les parties finales, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, 3 tirs au but seront effectués par les joueurs présents sur le terrain. En cas de nouvelle égalité, l'épreuve de tirs au but sera poursuivie par les autres joueurs jusqu'à la première différence pour le même nombre de tirs. L'épreuve des tirs au but se déroule uniquement sur la cage prévue à cet effet, sauf pour les finales.

Article 5 : L'arbitrage sera assuré par le club organisateur. Tous litiges non prévus par le présent règlement seront tranchés par les organisateurs avec la plus grande impartialité. Le début et la fin des rencontres se fait par la table de marque.

Article 6 : Toute agressivité volontaire sera sanctionnée par l'expulsion du joueur pendant 5 minutes. En cas de récidive, le joueur sera exclu définitivement du tournoi.

Article 7 : L'horaire des matchs indiqué sur le programme est donné à titre indicatif. Pour ne pas prendre de retard, les équipes devront veiller à être présentes à l'entrée des terrains désignés et ce, cinq minutes avant la fin du match en cours précédent leur match. **La durée des matchs est de 10 minutes.**

Article 8 : **Sur les terrains il sera toléré que la présence des joueurs, du ou des arbitres et de l'entraîneur.**

Article 9 : Le club et le comité organisateur de l'ASSM décline toute responsabilité sur les accidents et vols qui pourraient survenir pendant le déroulement de cette manifestation sportive.

Fiche d'inscription

NOM DU CLUB :

.....

ADRESSE DU CLUB :

.....

TEL. CORRESPONDANT CLUB :

.....

MAIL CORRESPONDANT CLUB :

.....

U9	
Nombre d'équipe :	
Nom du responsable :	
Tél. du responsable :	

U11	
Nombre d'équipe :	
Nom du responsable :	
Tél. du responsable :	

1 équipe : 20 euros

2 équipes : 30 euros

3 équipes : 30 euros

(Les équipes sont comptabilisé dans la même catégorie ex : 1 équipe U11 et U9 = 40 euros)

Cette fiche et le chèque (à l'ordre de l'AS Saint-Marcel) devront être envoyés à Monsieur TRAPIER Guillem, 148 route de Montélier 26000 Valence.